



Le petit journal de Valezan

Ce magnifique automne nous permet de faire provision de chaleur et de soleil avant l'hiver, de terminer différents travaux et d'en entreprendre d'autres. Dans nos maisons, comme dans la commune, nous vivons ainsi au rythme des saisons.

Qu'il s'agisse de travaux directement exécutés par la commune : accès pour handicapés à la mairie, entretien de la voirie, réfection d'un mur dans les vignes, mise en place de panneaux pour la sécurité,...ou de travaux confiés à des entreprises avec la première partie de la deuxième tranche des canalisations pour l'assainissement, nous essayons de conserver le cachet de notre village tout en le mettant en conformité avec les normes actuelles.

La première réunion de chantier pour l'assainissement a eu lieu le mardi 24 octobre et la conduite en direction du Nant du Gothard devrait être réalisée avant l'hiver. Des travaux un peu plus conséquents dans le village auront lieu au printemps prochain.

Nous poursuivons ainsi les démarches entreprises par les précédents conseils en essayant de faire au mieux avec les moyens de la commune.

*Pour le Conseil Municipal,
Véronique Gensac*

Le prix de l'assainissement

Après une première tranche de travaux en 2005 dont le montant s'est élevé à 145 000 € (subvention de 33 000€ non déduite) pour l'eau potable et l'assainissement du secteur de l'église, que la commune a pu payer sans emprunter, le montant prévu pour la deuxième tranche est de 420 000€. Cette deuxième tranche comprend tous les travaux de canalisation dans le village et il restera encore une troisième tranche qui portera sur la construction de la station d'épuration elle-même.

Afin d'être éligible pour les subventions de l'Agence de l'eau et du Conseil général, nous avons dû aligner nos tarifs d'assainissement sur les critères retenus par le Conseil Général. Les nouveaux tarifs pour l'assainissement sont donc portés à :

Assainissement (Tarifs modifiés)

- Prime fixe par unité de logement : 50.00 €
- Le m³ : 0.19 €

Relance du projet de logements locatifs

Le ministère de la Défense ne semble plus intéressé par la construction de logements pour les militaires du 7^{ème} BCA et la situation de l'école devient critique. Le conseil remet donc à l'étude la rénovation de l'ancienne cure dont le bail avec l'évêché se termine en 2007. Sur les conseils d'Auguste Piccolet, une rencontre a eu lieu avec Monsieur Bregeras de l'ASADAC (organisme de conseil mis en place par le Conseil Général). Celui-ci nous a fait part des nouvelles décisions d'investissement du Conseil Général en matière de politique du logement et des nouvelles aides possibles. La situation difficile du logement social en Savoie et une augmentation sensible de la démographie dans notre département est à l'origine de cette augmentation des aides car le prix des loyers est en train de s'envoler comme tout ce qui touche au foncier bâti. A suivre...

Aides départementales en faveur du logement aidé

La commune n'est pas la seule à pouvoir bénéficier d'aides du Conseil Général. En effet, les propriétaires de logements vacants depuis plus de deux ans ou propriétaires de locaux

non affectés à l'habitation peuvent aussi bénéficier d'une aide de 4000€ par logement sous certaines conditions. Si vous êtes concernés, vous pouvez demander plus de détails à la Mairie.

Forfaits de ski



J'ai relayé auprès d'Auguste Piccolet les demandes contenues dans une lettre parvenue à la Mairie et qui portait sur l'impossibilité désormais pour les adultes de pouvoir bénéficier d'un forfait annuel. Voici les réponses que j'ai pu recueillir :

L'immense majorité des locaux qui avaient un forfait annuel ne skient pas plus de 15 jours et la solution du forfait portant au maximum sur 15 jours semble donc leur convenir.

La société des remontées mécaniques a dû faire face à des recours en Tribunal administratif déposés par des personnes qui dénonçaient des tarifs plus avantageux pour les locaux. Devant ces recours, la seule justification acceptée a été celle qui mettait en avant le fait que les communes de Macôt, Bellentre et d'Aime, et des propriétaires de ces communes, avait cédé des terrains au moment de la création des stations. Cet argument ne vaut malheureusement pas pour les autres communes du canton...

Cérémonie du 11 novembre

Cette année, il n'y aura pas de messe le 11 novembre à Valezan (elle est prévue pour le dimanche 12 et n'a pas pu être avancée le 11). Une cérémonie aura donc lieu à 11h le samedi, devant le monument aux morts et ensuite un petit apéritif vous attendra à l'auberge afin de cet instant de recueillement de mémoire soit aussi une occasion pour le village de se rencontrer.

Lire et faire Lire



L'espace associatif cantonal recherche des bénévoles qui acceptent de donner un peu de leur temps pour accompagner les enfants du CP au CM2 dans leur devoirs et partager un moment de lecture plaisir.

Renseignements auprès de Sylvie Cataldo à l'EAC : 04 79 55 57 14.

Décharge municipale



Des déchets strictement interdits (plastiques, sacs poubelles, pots de peinture) viennent d'être déposés sur une décharge qui n'a jamais été faite pour cela. Un arrêté municipal le rappelle très clairement.

Cette décharge qui devrait normalement être fermée (plusieurs courriers de la Préfecture l'ont rappelé) est encore tolérée tant que la décharge (CET3 : centre d'enfouissement technique) n'est pas encore ouverte au public.

Il est évident que de tels comportements peuvent être sanctionnés par des amendes, mais surtout ils témoignent de vraiment peu de respect pour notre environnement et pour les habitants de Valezan qui ont, l'été dernier, lors d'une journée de corvée, éliminé tous les objets indésirables.

